

Le droit à l'image

Xavier Denaiffe,
Côme Ferrand Cooper



Rencontres
café
Choral

Bienvenue à toutes et tous !

Le droit à l'image

- Les essentiels de la fiche thématique
- Echange avec les participants
 - Utilisez la fonction « discussion » de zoom, et faites précéder vos demandes du mot « QUESTION »



Rencontres
café
Choral

Le droit à l'image

Où trouver la fiche thématique ?

www.choralies.org/ressources



Sélectionnez la fiche thématique

- Le droit à l'image



Rencontres
café
Choral

Le droit à l'image

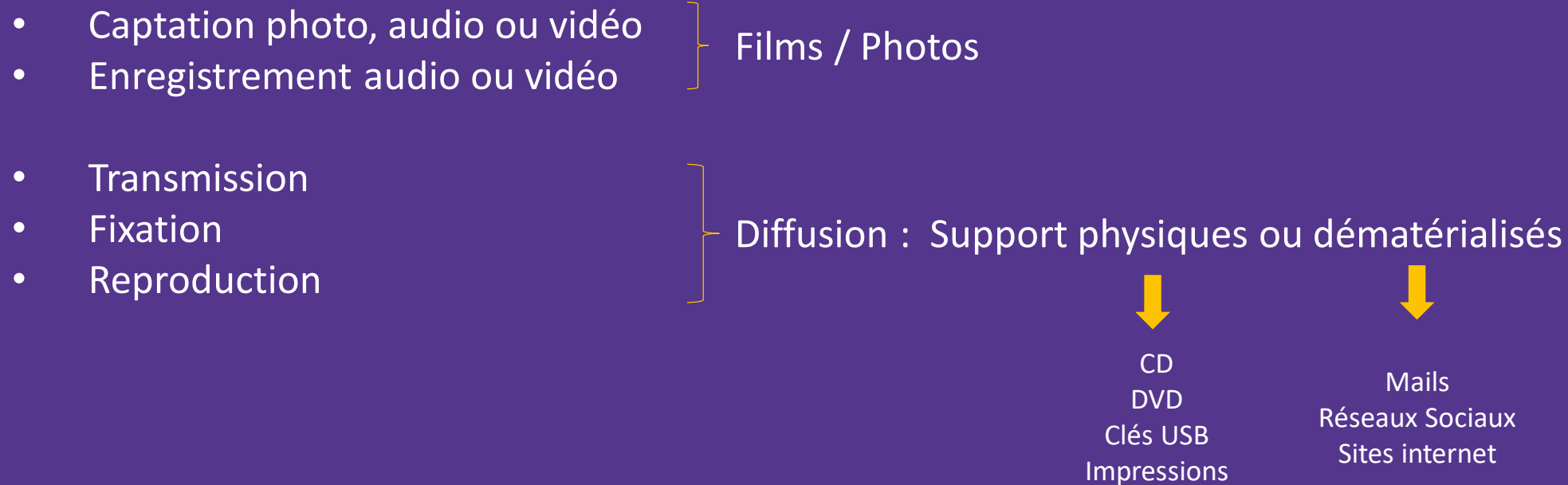


Les objectifs de cette fiche :

- Rappeler le cadre légal du droit à l'image
- Inviter à se poser les bonnes questions avant d'utiliser une image
- Proposer une liste de solutions pour être dans le cadre légal

De quoi parle-t-on

Le cadre légal pour utiliser l'image d'une personne



La loi nous dit :

Dans le **cadre privé** :

Il faut le **consentement explicite** d'une personne pour utiliser son image

Dans le **cadre public et privé** :

Rien n'est directement interdit mais une personne peut demander le retrait de son image

- Il faut l'autorisation de la personne pour **diffuser l'image** (photo ou vidéo)
- Le droit à l'image s'applique dès que la personne est **identifiable ou individualisée**
- « La loi assure la primauté de la personne, **interdit toute atteinte à la dignité** de celle-ci et **garantit le respect** de l'être humain dès le commencement de sa vie. »

Les exceptions :

- La personne est noyée **dans la foule** 
 - Pas identifiable
 - Pas isolée
 - De dos
- La **personne n'est pas identifiable** 
 - Caractéristique physique, marque distinctive
- La personne participe à un **sujet d'actualité** 
 - Manifestation, événement public
- La personne est une **personnalité publique** dans l'exercice de ses fonctions > droit à l'information

Cas spécial :

Le **consentement présumé** – valable uniquement dans le **cadre privé**

- Au vu et au su des intéressés
- Les personnes sont en mesure de s'opposer
- Les personnes ne manifestent pas leur opposition



Que recouvre cette mention
« être en mesure » ?

Conséquences pour la chorale

Utilisation d'images prises par la chorale pour ses supports de communication



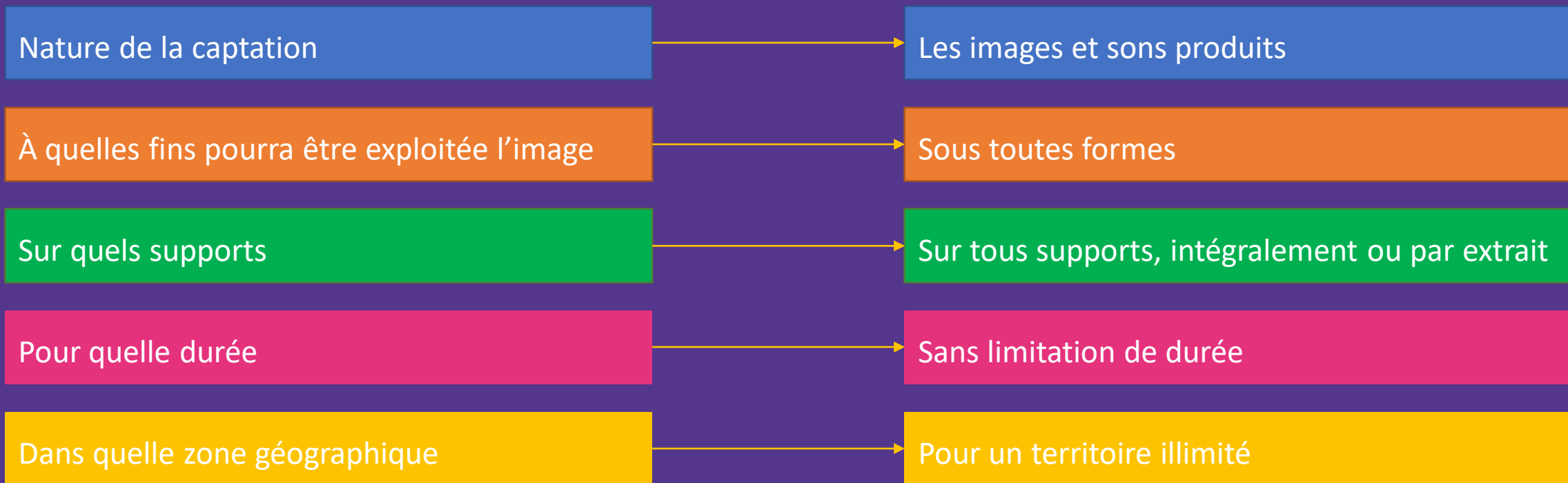
Utilisation d'images prises par un tiers

- Personnes individualisées (gros plan)
- Personnes identifiables (marque ou



Si la chorale comme ensemble voit son image attaquée,
elle peut demander elle-même le retrait des images

L'autorisation de droit à l'image



En complément :

- Mention précisera que la chorale n'utilisera pas les images de façon préjudiciable pour la personne
- Mention sur l'utilisation non commerciale et non rémunérée de l'image

Le droit à l'image pendant les concerts

La chorale engage des personnes pour faire une captation photo ou vidéo

Information « passive »

- Affichage à l'entrée
- Conditions générales de vente

Information « active »

Prise de parole en début de concert

Zone réservée

- Orienter les spectateurs vers un angle mort
- Donner l'information aux photographes et cameramen de ne pas couvrir cette zone



Rencontres
café
Choral

Le droit à l'image

Documents mis à disposition avec la fiche thématique

- Modèle d'autorisation de droit à l'image



Rencontres
café
Choral

À vos questions !



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Prochains rendez-vous

- Comment organiser un concert partagé et gérer une billetterie
9 novembre 2023 à 18h30
- Les bienfaits du chant choral tout au long de la vie
14 novembre 2023 à 19h00

Intranet pas à pas

17 octobre 2023 à 18h30
7 novembre 2023 à 18h30
13 novembre 2023 à 18h30

Ressources à venir

- Outils pour le suivi de trésorerie et les budgets d'une association
- Reçus fiscaux : qui peut en faire et pour qui

www.choralies.org/ressources



Ressources

chant
CHORAL

FICHES THÉMATIQUES
RENCONTRES

Contacts

Xavier Denaiffe

Chargé de développement réseau associatif

xdenaiffe@choralies.org

04 72 19 83 47

www.choralies.org/ressources